

DÉLIBÉRATION 2/2025

SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75

Le 06/02/2025 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre envoyée le 04/02/2025, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors du comité syndical du 04/02/2025 convoqué par lettre envoyée le 16/01/2025.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère,
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
11 FEV. 2025
BUREAU DU COURRIER

OBJET : Vote du Compte Administratif 2024, adoption du compte de gestion et affectation de résultat

Monsieur Denis Bertrand ayant présenté la note explicative du Compte Administratif 2024 telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, étant rapporteur, Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2024 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €
Opérations exercice	1 034,80 €	2 069,60 €	98 789,87 €	161 918,33 €	99 824,67 €	163 987,93 €
Total	1 034,80 €	128 357,22 €	98 789,87 €	587 284,35 €	99 824,67 €	715 641,57 €
Résultat de clôture	0,00 €	127 322,42 €	0,00 €	488 494,48 €	0,00 €	615 816,90 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	127 322,42 €	0,00 €	488 494,48 €	0,00 €	615 816,90 €
Résultat définitif	0,00 €	127 322,42 €	0,00 €	488 494,48 €	0,00 €	615 816,90 €

2 – Après s’être fait présenter le budget unique de l’exercice 2024 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n’appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l’unanimité d’affecter comme suit les résultats 2024 :

488 494,48 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

127 322,42 € au compte 001 (excédent de d’investissement reporté)

À Mende, le 06/02/2025
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
11 FEV. 2025
BUREAU DU COURRIER



Présentation synthétique Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75

Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 a pour compétence la mise en place le long de l'autoroute A75 de sous-fourreaux dans l'un des fourreaux libres de l'A75 afin d'installer un câble de 72 paires de fibres optiques de 342 km de long, cette opération a eu lieu dans le cadre d'un marché de travaux pour la construction en 2007-2008.

Une Délégation de Service Public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 a été mise en place pour son exploitation, cette dernière a été renouvelée en 2020 et attribuée à une filiale de Covage, rachetée depuis par XpFibre.

Le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 se présente comme il suit :

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
11 FEV. 2025
BUREAU DU COMPTABLE

1 Fonctionnement:

1.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 98 789,87 € et se répartissent de la façon suivante :

57- 611 Contrats de Prestations de Services	5 000,00 €
57 - 6132 Locations immobilières	87 837,00 €
57 - 6156 Maintenance AGEDI	423,00 €
57 - 6161 Assurances Multirisques	2 812,22 €
57 - 6234 Réceptions	388,05 €
57 - 6811 Dotations aux Amortissements	2 069,60 €
57 - 65888 Autres charges de gestion courante	260,00 €
Total	98 789,87 €

Les dépenses de fonctionnement sont :

- la mission de contrôle du rapport d'activité de la délégation de service public au compte 611.
- les redevances versées au domaine pour l'occupation du domaine public autoroutier au compte 6132.
- la maintenance du logiciel comptable AGEDI au compte 6156.
- L'assurance pour responsabilité civile et protection juridique au compte 6161.
- Repas au restaurant lors des comités syndicaux au 6234.
- La dotation aux amortissements est l'amortissement de l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique entre Béziers et l'autoroute A9.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent un montant de 587 284,35 € et se repartissent de la façon suivante :

002 Excédent de fonctionnement reporté	425 366,02 €
57-706888 Redevance du délégataire	160 883,53 €
57-777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
Total	587 284,35 €

Les recettes de fonctionnement sont :

- Pour l'année 2024 un excédent de fonctionnement reporté de 425 366,02 €.
- La redevance versée par le délégataire A75 Networks dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 au compte 706888 (Redevance d'affermage et remboursement des frais de mission de contrôle).
- L'amortissement de la subvention FEDER obtenue dans le cadre de l'extension entre Béziers et l'autoroute A9 via l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique au compte 777.

2. Investissement :

2.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant de 1 034,80 € et se repartissent de la façon suivante :

Opérations Financières	
57-139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire	1 034,80 €
Non individualisées	
57-2315 Réseaux divers	0,00 €
Total	1 034,80 €

- La subvention transférable au compte de résultat Budget Communautaire représente l'amortissement de la subvention FEDER obtenu dans le cadre de l'extension entre Béziers et l'autoroute A9 via l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique.
- Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 n'a pas d'opération d'investissement sur l'année 2024.

2.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement représentent un montant de 128 357,22 € et se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

001 Solde d'exécution section d'investissement	126 287,62 €
57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires	2 069,60 €
Total	128 357,22 €

Pour l'année 2024 un excédent de fonctionnement reporté de 126 287,62 €
L'amortissement de la concession et droit similaires correspond à l'amortissement de l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique entre Béziers et l'autoroute A9.

3. Capacité d'autofinancement

Le résultat de fonctionnement pour 2024 est 63 128,46 €
Pour l'année 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont de : 96 720,27 €, les recettes réelles de fonctionnement sont de 160 883,53 € soit un excédent de 64 163,26 €.

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé est de 488 494,48 €.
Le résultat de la section d'investissement cumulé est de 127 322 ,42 €.
Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 n'a pas d'emprunt ni de charge d'intérêts.

Le 14/01/2025
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75,
Denis BERTRAND

